

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 19 février 2018**

Le dix-neuf février deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.
Convocation du conseil municipal le 12/02/2018.

PRESENTS : MM JUMEL Albert, MIRAMBET Christian, BONNECHERE Jeannot, DABITCH Claude, LABESQUE Denis, Mmes BIREPINTE Nathalie, HERNANDEZ Jacqueline et HAMON Sylvie.

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes RÉJALOT Elisabeth et GARBAYE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme HAMON Sylvie.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2017 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

GIRONDE RESSOURCES – Pactes Territoriaux – Délib 01_2018

VU l'article L55-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière ».

VU la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

VU les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte rendu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- D'adhérer à « Gironde Ressources »,
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,
- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

COMPTE DES GESTION 2017 – Délib 02_2018

Le Conseil Municipal de SILLAS,

► Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- ▶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ▶ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ▶ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Délib 03_2018

FONCTIONNEMENT

Résultats reportés	Dépenses	Néant	Recettes	59.796,34 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	84.322,25 €	Recettes	97.225,54€
TOTAUX		84.322,25 €		157.021,88 €
Excédent		72.699,63 €		

INVESTISSEMENT

Résultats reportés	Dépenses	9.384,68 €	Recettes	0
Opération de l'exercice	Dépenses	19.269,62 €	Recettes	22.139,45 €
TOTAUX		28.654,30 €		22.139,45 €
Déficit		- 6.514,85 €		

Restes à Réaliser	Dépenses	Néant	Recettes	Néant
--------------------------	----------	-------	----------	-------

TRAVAUX 2018

Les travaux du clocher sont prévus pour 2018 afin de terminer les travaux de restauration de l'Église.

FDAEC 2018 – Délib D05_2018

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale du 03 février 2018, présidée par Mr Jean-Luc GLEYZE, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2018, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De réaliser en 2018 les opérations suivantes :

- Travaux de voirie 8.105,00 € HT
- Achat radiateurs mairie 940,52 € HT
- Podium Salle des Fêtes 2.360,00 € HT

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 11.405,52 € HT soit 13.686,62 € TTC

✚ De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8.000 € au titre de ces investissements,

✚ D'assurer le financement complémentaire par autofinancement d'un montant de 5.686,62 €

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE – Délib 04_2018

Le Maire a un pouvoir de police sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes au public.

La loi impose au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques dans sa commune.

L'article L325-2 du Code de la route précise que la mise en fourrière peut être prescrite.

Au terme de la procédure de droit commun, si le ou les propriétaires ne se sont pas manifestés dans un délai de trois jours, le véhicule sera classé en fonction de sa valeur vénale dans l'une des trois catégories détaillées :

- Véhicule pouvant être restitué en l'état à son propriétaire ou son conducteur ;
- Véhicule ne pouvant être restitué à son propriétaire ou son conducteur – état d'abandon - ;
- Véhicule hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et dont la valeur marchande est inférieure à un montant fixé par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de l'économie et des finances, devant être livré à la destruction à l'expiration du délai d'abandon.
- Tous les frais engendrés seront à la charge du ou des propriétaires.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une nouvelle association sur la commune. Il s'agit des amis du Poney Club du Bazadais. Une participation leurs sera demandée pour l'utilisation de la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion publique du PLUi aura lieu le Jeudi 1^{er} mars à Grignols à 18h30.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une nouvelle taxe GEMAPI – entretien des cours d'eau (CDC du Bazadais)
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de prévoir la réfection de la piste « du Bourdieu ».
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un futur projet dans le cadre de la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des problèmes engendrés au niveau de l'électricité. Depuis plusieurs mois des coupures interviennent régulièrement. En raison de nombreuses réclamations, un courrier va être transmis à la Régies Sud de la Réole.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h35.